

NOTE A L'ENSEMBLE DES PARENTS D'ELEVES

Objet : Rentrée scolaire 2023-2024 / Dossier d'inscription cantine/étude

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Comme chaque année, vous trouverez ci-joint les dossiers d'inscription cantine/étude pour la rentrée 2023/2024.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Afin que l'accueil de vos enfants se fasse dans les meilleures conditions possibles, ces documents sont à retourner, dûment complétés et signés **EN MAIRIE** avant le 8 juillet 2023 (date impérative).

Les attestations d'assurance scolaire pour l'année 2023-2024 devront être transmises au plus tard au 30 septembre 2023, en Mairie.

Le numéro d'allocataire CAF doit être obligatoirement renseigné.

Attention, pour le premier jour de la rentrée scolaire : le lundi 4 septembre 2023, n'oubliez pas de cocher la ou les case(s) correspondante(s) à votre situation.

Concernant les plannings mensuels cantine, je vous informe que celui du mois de septembre 2023, **à retourner en Mairie au plus tard le 20 août 2023,** sera disponible à compter du 20 juin 2023 sur le site de la Commune www.annetsurmarne.com ou, en Mairie aux jours et horaires d'ouvertures.

Par ailleurs, je vous rappelle que toute correspondance destinée au service Restauration Scolaire doit être remise en Mairie, à l'accueil, ou déposée dans la boîte aux lettres 10, rue aux Moines.

Vous pouvez également adresser vos demandes par mail à l'adresse spécifiquement mise à votre disposition : cantine@annetsurmarne.fr

Aucune transmission ne doit se faire par le biais des écoles.

Madame LEBLOND, Responsable du service Restauration Scolaire, se tient à votre disposition, en Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, pour toutes informations complémentaires.

Pour rappel, **le règlement intérieur de la restauration scolaire, modifié par délibération n°2019-55 du 21 mai 2019,** appliqué depuis le 2 septembre 2014, **reste le seul règlement applicable à compter du 4 septembre 2023.**

L'ETUDE SURVEILLÉE

Un enfant ne peut être admis à l'étude que s'il a été préalablement inscrit en Mairie
(Tél : 01 60 26 02 79 – Courriel : cantine@annetsurmarnes.fr).

Pour rappel, **le règlement intérieur de l'étude surveillée, modifié par délibération n°2017-68 du 28 août 2017** appliqué depuis le 4 septembre 2017, **reste le seul règlement applicable à compter du 4 septembre 2023.**

Pour des questions de sécurité et compte tenu des mesures PLAN VIGIPIRATE toujours en application, **l'étude est dite « fermée » entre 16h30 et 18h00**, c'est-à-dire qu'aucune sortie ne sera possible sur ce créneau horaire.

Par dérogation à ce principe, la possibilité d'une sortie intermédiaire UNIQUE à 17h15 pourra être envisagée. Elle nécessitera l'accord préalable formel des enseignants et ne donnera pas lieu à une modification tarifaire journalière.

L'enfant pourra donc être récupéré par un représentant légal ou une personne ayant été expressément nommée dans les fiches d'inscriptions uniquement à 18h00.

INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS DE LOISIRS

Monsieur Bryan LEU (Directeur) et/ou Madame Naureen VERGONJANNE (Directrice Adjointe) se tiennent à votre disposition au Centre de Loisirs des Annetons, situé 3 avenue Victor Vasarely (01.60.03.29.42).

Le mercredi étant réservé à l'accueil de loisirs, il conviendra de procéder à l'inscription de votre (vos) enfant(s), y compris en ce qui concerne le repas, auprès de l'association AVENIR.

En vous souhaitant à toutes et à tous, d'excellentes vacances d'été, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,



Stephanie AUZIAS

Copies :

- Mesdames les Directrices des écoles AUZIAS - LEFORT, VASARELY
- Monsieur le Directeur du Centre de Loisirs Les Annetons (AVENIR)

Pièces jointes :

- Dossier d'inscription cantine/étude
- Règlements restauration scolaire et étude surveillée